

## Certificat de surveillant Catec®

CATEGORIE : B

### Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Transverse : ■ **Domaine de l'eau et de l'assainissement**

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : **344r**, **343**

Code(s) ROME : **F1705**, **H1303**, **K2301**, **K2306**

Formacode : —

Date de création de la certification : **22/02/2013**

Mots clés : **Espace clos**,  
**Eau potable - assainissement - R 472**,  
**Espace confiné - R 447**, **Catec®**

### Identification

Identifiant : **1732**

Version du : **08/02/2016**

### Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- [R 472 Mise en œuvre du dispositif CATEC : Certificat d'aptitude à travailler en espaces confinés dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement. Recommandation adoptée par le Comité Technique National des industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication \(CTN C\) le 19 novembre 2012.](#)
- [R447 Prévention des accidents lors des travaux en espaces confinés. Recommandation adoptée par le comité technique national du transport, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication, lors de sa réunion du 25 juin 2009.](#)

Non formalisé :

- [Les accidents liés directement au confinement provoquent détresses respiratoires, noyades... On compte malheureusement presque tous les ans](#)

des décès (intoxication par l'hydrogène sulfuré notamment). Les statistiques de sinistralité du CTN C regroupées par code NAF 3600Z «Captage, traitement et distribution d'eau » et 3700Z «Collecte et traitement des eaux usées ou les codes risques 410ZA (captage, traitement et distribution de l'eau) et 900AA (autres services d'assainissement) regroupent les événements survenus pour les personnels « du seul domaine de l'eau et de l'assainissement ». La description de ces situations rencontrées régulièrement (lieux aux risques spécifiques, activités multiples, personnels rattachés à des métiers différents) conduit à proposer un dispositif de formation fondateur d'une culture commune de prévention, pour tous les acteurs concernés.

Norme(s) associée(s) :

—

## Descriptif

### *Objectifs de l'habilitation/certification*

La certification des personnels dans le cadre du dispositif Catec® a pour objectif d'harmoniser et développer les bonnes pratiques d'intervention dans les espaces confinés du domaine de l'eau potable et de l'assainissement.

Les recommandations R 447 (Bonnes pratiques de prévention - CTN C) et R 472 (dispositif de formation - CTN C et CNRACL) traitent de la maîtrise des risques rattachés à ces interventions en espaces confinés.

La certification du surveillant Catec® (par des formateurs certifiés Catec®, exerçant pour des entités habilitées) permet de valider les compétences, connaissances et savoir-faire d'un individu pour tenir ce rôle lors des interventions.

Toute l'activité de formation et de certification au sein du dispositif est suivie et auditée par le Comité d'observation et de suivi (COS).

La certification est valable 36 mois de date à date. Avant la fin de cette période de validité, le surveillant Catec® doit suivre et valider une session de maintien et d'actualisation de ses compétences (MAC) pour prolonger la validité de son certificat surveillant Catec®.

## *Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP*

- Les formateurs Catec® sont a minima sauveteurs secouristes du travail. Lien entre le certificat de surveillant Catec® et le certificat d'intervenant Catec®.

## *Descriptif général des compétences constituant la certification*

Les compétences du surveillant Catec® se déclinent selon plusieurs compétences et sous-compétences :

**Compétence 1 :** repérer les risques spécifiques liés aux caractéristiques des espaces confinés et maîtriser la(les) procédure(s) préalable(s) à toute intervention.

**Compétence 2 :** utiliser les équipements de sécurité, savoir vérifier leur bon état de fonctionnement et utiliser les moyens et codes de communication.

**Compétence 2s :** assurer une présence constante et le maintien des conditions de l'intervention (ventilation, contact et communication...) jusqu'à la remontée des équipiers.

**Compétence 3s :** maîtriser les procédures d'alerte et de secours.

### **La compétence 1 comporte deux sous-compétences principales :**

- 1.1 Repérer les risques liés aux interventions dans un espace confiné.
- 1.2 Rappeler et appliquer les procédures préalables à toute intervention.

### **La compétence 2 comporte six sous-compétences :**

- 2.1 Assurer la mise en place des moyens d'accès à l'espace confiné.
- 2.2 Identifier et utiliser les appareils de mesure fournis pour l'intervention.
- 2.3 Respecter la procédure de vérification de la qualité de l'air de l'espace confiné et interpréter les mesures.
- 2.4 Identifier et utiliser les appareils de communication, respecter les codes de communication avec les équipiers.
- 2.5 Vérifier l'équipement des personnes qui pénètrent, tel que précisé dans la procédure de l'intervention.
- 2.6 Respecter la procédure d'accès à l'espace confiné des équipiers en vérifiant tous les points exigés.

### **La compétence 3s comporte trois sous-compétences :**

- 3.1 En cas d'alerte, d'alarme ou d'accident, suivre le scénario décrit dans la procédure.
- 3.8 Évacuer calmement l'ouvrage.
- 3.9 Informer ou faire informer l'encadrement.

## *Modalités générales*

### Public visé par la certification

- Salariés amenés à s'acquitter en sécurité de la tâche de surveillant en espace confiné.

La formation de surveillant Catec® s'adresse à un groupe d'au maximum 8 personnes, avec les deux rôles (surveillant et intervenant) présentés. Elle est conforme à la recommandation R 472 (2012 - CTN C, 2013 - CNRACL).

Cette formation est d'une durée de 7 heures minimum en présentiel.

La formation dispensée comprend une partie théorique et une importante partie pratique d'entraînements avec la mise en œuvre d'un ensemble de matériels, sur un « espace réel sécurisé » ou une plateforme pédagogique représentative de conditions de travail du domaine.

Cette formation doit être suivie tous les trois ans.

## *Liens avec le développement durable*

niveau 2 : certifications et métiers pour lesquels des compétences évoluent en intégrant la dimension du développement durable

## Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

### *Pour l'individu*

La certification de surveillant Catec® est imposée par la recommandation R 472 du CTN C et la CNRACL.

Tous les personnels surveillant des espaces confinés dans le domaine de l'eau et de l'assainissement doivent être formés aux bonnes pratiques et certifiés Catec® pour pouvoir exercer.

Un personnel surveillant Catec® peut aussi être formé et certifié comme intervenant Catec® dès lors qu'il satisfait aux prérequis et aux épreuves de certification de l'intervenant Catec®. Les compétences 1 et 2 sont communes aux deux rôles intervenant et surveillant pour optimiser les échanges et les communications entre les personnes sur les sujets de la prévention des risques.

### *Pour l'entité utilisatrice*

Les entités utilisatrices de surveillants Catec® disposent de personnels formés aux bonnes pratiques de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, selon la recommandation R 447 et certifiés selon la recommandation R 472 du CTN C et de la CNRACL.

Elles peuvent apporter ainsi les gages d'une organisation respectueuse des principes de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles et du recours à des personnels formés spécifiquement à intervenir sur les espaces confinés de l'eau et de l'assainissement.

## Evaluation / certification

### *Pré-requis*

Les prérequis suivants sont documentés lors de la demande d'inscription :

notions de balisage ;  
maîtrise de l'utilisation du détecteur de gaz ;  
notions sur les appareils respiratoires d'évacuation (pour contrôle en vis-à-vis de l'équipement de l'intervenant au moment de l'intervention) ;  
notions sur l'utilisation des équipements de travail en hauteur : tripode, anti-chute, harnais (contrôle en vis-à-vis de l'équipement de l'intervenant au moment de l'intervention).

### *Compétences évaluées*

### Centre(s) de passage/certification

- La liste des entités-habilitées par le réseau Assurance maladie Risques professionnels est accessible à partir du site <http://www.inrs.fr/services/formation/publics/formateur-espace-confine.html>

Pour obtenir le certificat d'intervenant Catec®, le stagiaire devra valider l'ensemble des compétences du référentiel.

**La compétence 1 : repérer les risques spécifiques liés aux caractéristiques des espaces confinés et maîtriser la(les) procédure(s) préalable(s) à toute intervention.**

- 1.1 Repérer les risques liés aux interventions dans un espace confiné.
- 1.2 Rappeler et appliquer les procédures préalables à toute intervention.

**La compétence 2 : utiliser les équipements de sécurité, savoir vérifier leur bon état de fonctionnement et utiliser les moyens et codes de communication.**

- 2.1 Assurer la mise en place des moyens d'accès à l'espace confiné.
- 2.2 Identifier et utiliser les appareils de mesure fournis pour l'intervention.
- 2.3 Respecter la procédure de vérification de la qualité de l'air de l'espace confiné et interpréter les mesures.
- 2.4 Identifier et utiliser les appareils de communication, respecter les codes de communication avec les équipiers.
- 2.5 Vérifier l'équipement des personnes qui pénètrent, tel que précisé dans la procédure de l'intervention.
- 2.6 Respecter la procédure d'accès à l'espace confiné des équipiers en vérifiant tous les points exigés.

**La compétence 2s : assurer une présence constante et le maintien des conditions de l'intervention (ventilation, contact et communication...) jusqu'à la remontée des équipiers.**

**La compétence 3s : maîtriser les procédures d'alerte et de secours**

- 3.1 En cas d'alerte, d'alarme ou d'accident, suivre le scénario décrit dans la procédure.
- 3.8 Évacuer calmement l'ouvrage.
- 3.9 Informer ou faire informer l'encadrement.

*Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)*

N1

La validité est Temporaire

La certification est valable 36 mois de date à date.

**Possibilité de certification partielle :** non

Matérialisation officielle de la certification :

La matérialisation officielle de la certification est la délivrance d'un certificat de surveillant Catec®.

## Plus d'informations

### *Statistiques*

1100 sessions de formation ont été dispensées par les formateurs. 6600 surveillants et intervenants ont été formés.

### *Autres sources d'information*

<http://www.inrs.fr/header/presse/cp-catec.html>